

Communiqué de presse

Nantes, le 26 juin 2023

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département
3, quai Ceineray
CS 94109 – 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

CONTACTS PRESSE :

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13
Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45
Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
Nolwenn Lijeour : 02 40 99 16 68
Rachel Le Goff : 02 40 99 11 18



Loire
Atlantique

Approbation de la convention de mise en œuvre de l'expérimentation France Travail sur l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA

Le Département s'engage pour un meilleur accompagnement des personnes au RSA

Afin de rendre effectif le droit à l'accompagnement des personnes au RSA et de défendre sa vision de l'insertion dans le cadre de la réforme à venir, le **Département de Loire-Atlantique expérimente l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)**, dans le cadre de la préfiguration de France Travail.

Cette expérimentation se fera dans le respect de **lignes rouges clairement posées** : refus du travail obligatoire et du chantage à l'allocation, respect des compétences légales du Département, financement de l'État qui doit permettre un réel renforcement de l'accompagnement.

Dix-huit Départements ont été retenus par l'État parmi 43 candidats. Cette expérimentation est co-pilotée par le Département et l'État déconcentré, en coordination avec Pôle emploi, les associations et les partenaires locaux.

Les **conditions** de mise en œuvre, les **garanties reçues** et les **moyens** financiers et humains sont à présent **actés dans une convention**, approuvée par les élus réunis en session lundi 26 juin.

Jusqu'à fin 2024, l'expérimentation s'ouvre à Saint-Nazaire où 1 500 allocataires du RSA seront concernés, résidant sur le territoire de l'Espace départemental des solidarités « Saint-Nazaire Gare ». **Dix-huit mois pour mobiliser des moyens supplémentaires pour l'accompagnement des personnes et rappeler les dimensions cruciales de cette intervention, à savoir :**

- Prendre en compte la diversité des situations des personnes allocataires du RSA ;
- Renforcer les modes d'accompagnement existants et en inventer de nouveaux pour mieux suivre les personnes dans le temps, y compris après l'entrée en poste ;
- Consolider avec tous les partenaires du territoire une offre de service qui aide véritablement à lever les freins à l'insertion ;
- Proposer à la personne accompagnée des activités, notamment en entreprise, dans le respect de ses aspirations et dans une logique d'engagements réciproques.

Pour **Michel Ménard**, président du Département de Loire-Atlantique : « *Le RSA est et doit rester un dispositif de solidarité et de redistribution, en face duquel l'État n'a pas à exiger des contreparties. La France ne doit pas devenir un pays qui marchandise son aide – d'un niveau minimal – à ses concitoyens les plus précaires. La solidarité, c'est pour nous une valeur cardinale, elle ne doit pas se négocier. Notre objectif est bien que le plus grand nombre de personnes bénéficiant de cet accompagnement puisse demain, par un emploi durable, digne et rémunérateur, sortir définitivement du RSA. Pour nous, c'est l'occasion d'améliorer la situation de centaines de personnes tout en faisant la démonstration qu'une bonne politique d'insertion ne peut se faire qu'autour de la valeur solidarité.* »

Des moyens supplémentaires pour renforcer l'accompagnement

En 2023, la convention prévoit une **aide de 750 000 €** à verser au Département. L'engagement de l'État en 2024 est d'augmenter de 50%, par voie d'avenant à la convention.

Ainsi, le **Département crée 7 postes**, au sein du service solidarité à Saint-Nazaire, pour une durée de dix-huit mois (contribution de l'État). En parallèle, **des postes sont aussi créés chez les partenaires** (en particulier l'Anef Ferrer) et Pôle emploi mobilise des ressources humaines sur le territoire d'expérimentation.

Ces moyens supplémentaires sont une réelle opportunité d'améliorer l'accompagnement des allocataires sur le territoire de l'expérimentation à Saint-Nazaire en mobilisant les crédits de l'État :

- **Doublement des sommes investies par allocataire dans l'accompagnement** (2 000€ par allocataire et par an) ;
- **Division par deux du nombre de personnes accompagnées par conseiller / travailleur social** (50 personnes à suivre par accompagnant contre 100).

Comment l'expérimentation est menée auprès des personnes et des partenaires locaux ?

Partant du principe que l'accompagnement est un droit et qu'il doit être effectif pour tous les allocataires, **le Département tient à accélérer et dynamiser l'accès à ce droit.**

Une invitation est adressée pour un rendez-vous d'orientation, dans les 15 jours après l'ouverture des droits au RSA. Puis, un entretien d'orientation est réalisé avec un double regard (un conseiller Pôle emploi et un travailleur social du Département), la décision de l'orientation restant de la responsabilité du Département (social, professionnel ou socio-professionnel). L'objectif de ces échanges est de **partir des besoins de la personne** pour lui **proposer un accompagnement personnalisé et adapté** à sa situation.

Ensuite, il s'agit d'**accroître la régularité et l'intensité de l'accompagnement** des personnes, et de soutenir de leur capacité à agir, dans une logique d'engagements réciproques, de confiance et de bienveillance. Les 15 à 20 heures d'activité par semaine sont donc considérées comme une cible pouvant être progressive. Le contenu de cet accompagnement et la durée de mobilisation de l'allocataire est adaptée à sa situation, ses capacités et ses besoins. Il est hors de question de proposer des activités ou du travail obligatoires. Cet accompagnement repose sur le principe d'une meilleure coordination entre professionnels de l'accompagnement social, socio-professionnel, et de l'emploi avec la mise en place d'outils communs et de correspondants. Cela doit permettre de mieux prévenir les ruptures de parcours.

Pour assurer cet accompagnement de proximité, intensif et personnalisé, le Département prévoit de :

- **Renforcer les actions portées par ses partenaires** : actions de levée des freins (mobilités, apprentissage du français, garde d'enfants...), en soutien psychologique, de dynamisation et de lutte contre l'isolement, puis des démarches de coaching et de parrainage.
- **Développer des partenariats avec les entreprises et les filières**, en lien avec la CARENE, ainsi qu'avec les chambres consulaires et les clubs d'entreprises (notamment « les entreprises s'engagent ») pour faciliter les mises en situation professionnelle et les recrutements des personnes

en insertion. Des actions spécifiques sur les filières en tension, notamment sur les métiers de l'autonomie, en lien avec la plateforme lancée par le Département et soutenue par la CNSA sont envisagées.

- **Monter en puissance les outils développés par le Département pour encourager les recrutements des allocataires du RSA** : contrats aidés, dispositif « emploi+RSA »

Une évaluation indépendante réalisée à la fin de l'expérimentation

Le Département de Loire-Atlantique ainsi que la Métropole de Lyon, le Département d'Ille-et-Vilaine, deux autres collectivités de gauche et écologiste engagées dans l'expérimentation, mèneront **une évaluation indépendante**, en complément de l'évaluation nationale, fin 2024.

Cette évaluation spécifique permettra de mesurer les progrès dans les parcours au-delà du seul accès à l'emploi.

Un Département engagé dans l'insertion

En **Loire-Atlantique**, un **accompagnement sur-mesure est déjà privilégié** en agissant sur tous les facteurs qui empêchent d'accéder à l'emploi. Des moyens importants sont engagés pour mettre en place cet accompagnement adapté au parcours, au rythme d'apprentissage et au développement des compétences des personnes, en particulier via les unités emploi du Département. Le Département mobilise également les entreprises et les associations à travers des actions de médiation, de découverte des métiers, l'organisation de job datings, le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique ou encore via ses plateformes de mobilité afin d'apporter des solutions aux problèmes de transport que peuvent rencontrer les personnes en insertion pour accéder à l'emploi ou une formation.

L'expérimentation est l'occasion de renforcer cet engagement inscrit de longue date au cœur de la stratégie départementale d'insertion.

Emploi et insertion : chiffres clés en Loire-Atlantique

- Budget action sociale de proximité, insertion et lutte contre l'exclusion : **226,3 M€ en 2023 dont 193 M€ pour le versement de l'allocation RSA.**
- Environ 29 200 ménages allocataires du RSA en avril 2023, dont 5 600 bénéficient également de la prime d'activité.
- 76 professionnels des 6 unités emplois du Département. **Ils ont accompagné près de 5 000 personnes en 2022 dans leurs démarches. Le Département** y consacre un budget de 3,2 M€ (dont plus du tiers de fonds social européen) en 2023.
- **400 travailleurs sociaux et secrétaires médico-sociales** dans les Espaces départementaux des solidarités (EDS) du Département pour faciliter l'accès aux droits et réaliser l'accompagnement social des personnes.
- **69 structures de l'insertion par l'activité économique** soutenues par le Département, permettant l'accompagnement de plus 1 000 allocataires du RSA chaque année.
- **454 allocataires du RSA ont bénéficié d'un contrat aidé** en 2022 dans des structures associatives, des collectivités ou des entreprises.
- **12 commissions locales d'insertion** réparties sur le territoire.